

II

*Le Vice-ministre de l'Économie et du Plan du Cameroun
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

Ottawa, le 26 mai 1982

Monsieur le Ministre,

Par lettre en date de ce jour, vous avez bien voulu me faire savoir ce qui suit:

«Au moment de procéder à la signature de la Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République unie du Cameroun en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, j'ai l'honneur de vous proposer de considérer que dans l'éventualité où la République unie du Cameroun concluerait, après ce jour, une Convention fiscale avec un pays tiers dans laquelle des taux de retenue à la source sur les dividendes, intérêts ou redevances seraient inférieurs aux taux de 20 pour cent, ces taux seraient automatiquement appliqués aux paiements de dividendes, d'intérêts ou de redevances, selon le cas, qu'un résident du Canada reçoit d'un résident du Cameroun.

Je vous serais très obligé de bien vouloir donner votre assentiment à cette proposition, étant entendu que la présente lettre et votre réponse seront considérées comme constituant sur ce point l'accord de nos deux Gouvernements.»

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les termes de la lettre ci-dessus rencontrent l'agrément du Gouvernement de la République unie du Cameroun.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

PAUL DONTSOP

L'honorable Mark MacGuigan M.P., C.P.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa, Ontario